

FICHER DES MÉDICAMENTS DELIVRES PAR LES ETABLISSEMENTS DE SANTE

Mode d'emploi

Définition du fichier des codes UCD

L'Assurance Maladie met à disposition des fichiers relatifs aux médicaments délivrés par les établissements de santé.

Les médicaments concernés sont :

1. Les médicaments délivrés en rétrocession :

Ce sont des médicaments délivrés à des patients non hospitalisés et qui relèvent des textes sur la rétrocession hospitalière.

Pour ce qui relève de la rétrocession, on peut distinguer :

- les médicaments identifiés en code UCD (Unité Commune de Dispensation) à 7 chiffres. Ces codes UCD publiés au journal officiel sont recensés dans ces fichiers
- et les médicaments non codés. Ces derniers concernent les catégories de médicaments inscrits de fait sur la liste de rétrocession (non publiés au JO) et définis à l'article R. 5126-104 du code de la santé publique:
 - les médicaments disposant d'une autorisation d'accès compassionnel (ex ATU nominative)
 - les médicaments disposant d'une autorisation d'importation autre que les importations parallèles
 - les préparations hospitalières et magistrales hospitalières

2. Les médicaments délivrés en TAA MCO :

Ce sont des médicaments particulièrement coûteux, délivrés à des patients hospitalisés dans des établissements de type MCO et qui sont par exception, facturables en sus du forfait GHS dans le cadre de la TAA.

Ces médicaments identifiés en code UCD (Unité Commune de Dispensation) à 7 chiffres, sont également publiés au journal officiel et sont recensés dans ces fichiers.

3. Les médicaments délivrés en TAA SSR :

Ce sont des médicaments particulièrement coûteux, délivrés à des patients hospitalisés dans des établissements de type SSR et qui sont par exception, facturables en sus du forfait GHS dans le cadre de la TAA.

Ces médicaments identifiés en code UCD (Unité Commune de Dispensation) à 7 chiffres, sont également publiés au journal officiel et sont recensés dans ces fichiers.

Présentation des fichiers

5 fichiers sont disponibles :

- ✓ Un fichier Total UCD_TOTAL : il comprend les données en vigueur pour l'ensemble des codes UCD inscrits sur la liste Rétrocession et sur les listes TAA. Il ne comprend donc ni les historiques des prix, ni les historiques de taux de remboursement. Il contient une ligne pour chaque code UCD.
- ✓ Un fichier UCD_MAJ : il présente uniquement les enregistrements de codes UCD mis à jour entre la version précédente et la nouvelle avec les données modifiées.
- ✓ Un fichier UCD_HISTO_PRIX : il présente l'historique des prix pour l'ensemble des codes UCD inscrits sur la liste Rétrocession et sur les listes TAA.
- ✓ Un fichier RETRO_HISTO_TAUUX : il présente les historiques des taux de remboursement des codes UCD délivrés dans le cadre de la Rétrocession uniquement.

✓ Un fichier RETRO_HISTO_COUT_SUPP : il présente l'historique du coût supplémentaire ou coût de reconstitution des médicaments à code UCD délivrés dans le cadre de la rétrocession

Ces fichiers sont constitués d'informations tarifaires issues des publications du Journal Officiel et d'informations pharmacologiques issues de la base THESORIMED.

Ils comprennent l'ensemble des médicaments à codes UCD inscrits sur la liste rétrocession et / ou sur les listes TAA dont les données tarifaires ont été publiées au JO.

Il est à noter quelques particularités concernant ces données figurant dans ces fichiers:

- seuls les codes UCD disposant d'une Autorisation de mise sur le Marché (AMM) inscrits sur la liste rétrocession ont un taux de remboursement renseigné dès lors que celui-ci est publié au JO.
- ces codes UCD disposant d'une Autorisation de mise sur le Marché (AMM) inscrits sur la liste rétrocession sont renseignés dans ces fichiers dès lors que leur taux et leurs prix ont été publiés au JO.
- seuls les codes UCD disposant d'un accès précoce inscrits sur la liste rétrocession bénéficient d'un prix libre. Ces codes UCD auront un "top sur facture" renseigné à "O" pour oui" identifiant le prix libre et un taux de remboursement renseigné à 100%.

1- Fichier UCD_TOTAL

Ce fichier comprend les données en vigueur pour l'ensemble des médicaments à code UCD.

Il ne comprend ni les historiques de prix, de taux de remboursement et des coûts supplémentaires (ou coût de reconstitution). Il contient une ligne pour chaque code UCD.

Pour la description détaillée des champs contenus dans ce fichier, voir pages. 3 à 8

2- Fichier UCD_MAJ

Ce fichier comprend uniquement les enregistrements de médicaments à code UCD mis à jour entre la version précédente et la nouvelle version, avec les données modifiées.

Ce fichier a la même structure que le fichier UCD_TOTAL. Il ne comprend ni les historiques de prix, de taux de remboursement et des coûts supplémentaires (ou coût de reconstitution).

Il contient une ligne pour chaque code UCD.

Pour la description détaillée des champs contenus dans ce fichier, voir pagesp. 3 à 8

3- Fichier UCD_HISTO_PRIX

Ce fichier comprend l'historique des prix de l'ensemble des médicaments à code UCD.

En revanche, il ne comprend ni l'historique des taux de remboursement, ni l'historique du coût supplémentaire (ou coût de reconstitution).

Il contient, le cas échéant, plusieurs lignes pour le même code UCD.

Pour la description des champs contenus dans ce fichier, voir page 9.

4- Fichier RETRO_HISTO_TAUX

Ce fichier comprend l'historique des taux de remboursement des médicaments à code UCD inscrits sur la liste rétrocession uniquement. En effet, le taux de remboursement d'un médicament à code UCD inscrit sur les listes T2A suit le taux de remboursement d'un séjour à l'hôpital (80 % ou 100 %). Ce fichier ne comprend ni l'historique des prix, ni l'historique du coût supplémentaire (ou coût de reconstitution).

Il contient, le cas échéant, plusieurs lignes pour le même code UCD.

Pour la description détaillée des champs contenus dans ce fichier, voir page 11.

5- Fichier RETRO_HISTO_COUT_SUPP

Ce fichier comprend l'historique des coûts supplémentaires (ou coûts de reconstitution) des médicaments à code UCD inscrits sur la liste rétrocession uniquement.

Ce fichier ne comprend ni l'historique des prix, ni l'historique des taux de remboursement.

Il contient, le cas échéant, plusieurs lignes pour le même code UCD.

Pour la description détaillée des champs contenus dans ce fichier, voir page 12.

Ci-dessous la description des champs des 5 fichiers au format dbf :

- √ *"UCD_TOTAL XXXX_AAAAMMJJ "*
- √ *"UCD_MAJ_AAAAMMJJ_ "*
- √ *"UCD_HISTO_PRIX_AAAAMMJJ »*
- √ *"RETRO_HISTO_TAUX_AAAAMMJJ »*
- √ *"RETRO_HISTO_COUT_SUPP_AAAAMMJJ »*

« XXXX » identifie le numéro de version

« AAAAMMJJ » indique l'année, le mois et le jour de la mise à jour des fichiers

| 1- Description des champs du fichier "UCD_TOTAL" et "UCD_MAJ" | Exemple fictif |
|---|---|
| <p>UCD La codification retenue pour ces médicaments est le code Unité Commune de Dispensation (UCD), établi par le Club Inter-Pharmaceutique au moment de l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM). Ce code UCD correspond à l'unité du conditionnement contrairement aux médicaments remboursables délivrés en officine de ville, qui ont un code CIP, correspondant à la présentation du médicament. Une ou plusieurs présentation(s) d'un médicament (soit plusieurs codes CIP) peuvent être rattachées à un seul code UCD. L'inverse est impossible. Le code UCD, publié au Journal Officiel (JO), est un numéro à 7 chiffres commençant par 9.</p> <p>NB : les médicaments présents dans le fichier sont des codes UCD remboursables ou ayant été remboursables il y a moins de 3 ans.</p> <p>Liste : Rétrocession / TAA MCO / TAA SSR : champ « R/M/S » Ce champ permet d'identifier si le médicament est inscrit sur la liste des médicaments rétrocédables (valeur renseignée à R) et/ou sur la liste des médicaments facturables en sus du forfait hospitalier en MCO (valeur renseignée à M) et/ou sur la liste des médicaments facturables en sus du forfait hospitalier en SSR (valeur renseignée à S), conformément aux publications du Journal officiel. Si le code UCD est inscrit sur les 3 listes, ce dernier est présent 3 fois dans ce fichier. Un enregistrement est alors renseigné avec la valeur "R" qui identifie son inscription sur la liste rétrocession, un second enregistrement est renseigné avec la valeur "M" qui identifie son inscription sur la liste TAA MCO et un troisième enregistrement est renseigné avec la valeur "S" qui identifie son inscription sur la liste TAA SSR.</p> <p>Nom court du médicament : champ « Nom court » Il s'agit de la concaténation du libellé de la spécialité et du nombre d'unités de prise par conditionnement avec suppression des blancs inutiles, ou début du libelle long (Désignation et Conditionnement publiés au JO).</p> <p>Début de prise en charge : champ « DT_DINSCRI » Il s'agit de la Date de début d'inscription sur la liste Rétrocession ou sur la liste des médicaments facturables en sus du forfait GHS permettant de prendre en charge la spécialité pharmaceutique à ce titre</p> <p>Date de fin de prise en charge : champ « DT_FINSCRI » Date de fin d'inscription sur la liste Rétrocession ou sur la liste des médicaments facturables en sus du forfait GHS indiquant une fin de prise en charge de la spécialité pharmaceutique au lendemain de cette date de fin d'inscription</p> <p>Laboratoire exploitant : champ « LABO_EXP » Nom du laboratoire exploitant du code UCD</p> <p>Date Source modifiant le code UCD Il s'agit de la date de publication du J.O ou la date de la CNAM, modifiant les données relatives au code UCD (prix, taux, désignation, conditionnement, laboratoire) qu'il soit inscrit sur la liste rétrocession et/ou sur la liste TAA.</p> <p>Prix HT : champ « PRIX_HT » Prix fabricant hors taxe exprimé en centimes d'euros, publié au J.O.</p> <p>Prix TTC (hors marge) : champ « PRIX_TTC » Prix public TTC exprimé en centimes d'euros. Ce Prix TTC est le prix Prix HT majoré de la TVA de 2.1%</p> <p>Date d'application du prix ou du top sur facture : champ « DT_APPRIX » Date d'application du prix ou du "top sur facture"</p> | <p>9019840</p> <p>R</p> <p><i>CISPLATYL 25 mg poudre et solvant pour solution pour perfusion</i></p> <p>11/05/2005</p> <p>Non Renseigné</p> <p>Aventis</p> <p>06/09/2005</p> <p>2,70</p> <p>2,76</p> <p>11/05/2005</p> |

| 1- Description des champs du fichier "UCD_TOTAL" et "UCD_MAJ" | Exemple fictif |
|---|----------------|
| <p>"top sur facture" : champ « T_FACTURE » Ce champ est renseigné uniquement pour les codes UCD inscrits sur la liste Rétrocession, disposant d'un accès précoce. Cela signifie que les prix HT et Prix TTC du code UCD concerné sont libres et non publiés au JO. Si la valeur du "top sur facture" pour un code UCD est à "O" (pour oui) alors le Prix HT et le Prix TTC ne sont pas renseignés pour ce code. Le paiement est au prix facturé par l'établissement. Si la valeur du "top sur facture" pour un code UCD est à "N" (pour non) alors le Prix HT et le Prix TTC sont renseignés pour ce code. Le paiement sera effectué sur le prix renseigné dans ce fichier. Pour les UCD inscrits sur les listes TAA, ce champ est à blanc.</p> | N |
| <p>Marge : champ « MARGE_TTC » La marge TTC est appliquée uniquement pour les codes UCD inscrits sur la liste rétrocession. Celle-ci est facturée par ligne de prescription de code UCD</p> | 22 |
| <p>Date d'application du taux de remboursement champ « DT_APTAUX » Il s'agit de la date d'application du Taux de remboursement des codes UCD inscrits sur la liste rétrocession. Pour les UCD inscrits sur les listes TAA, ce champ est à blanc.</p> | 11/05/2005 |
| <p>Taux de Remboursement champ « TAUX » Il s'agit du Taux de remboursement du code UCD de la liste rétrocession. Ce champ est renseigné uniquement pour les codes UCD inscrits sur la liste rétrocession Le taux de remboursement des codes UCD inscrits sur les listes TAA suit le taux de l'hospitalisation (80% ou 100%). Pour les UCD inscrits sur les listes TAA, ce champ est à blanc.</p> | 100 |
| <p>Date de début du "coût supplémentaire » champ « DT_DCOUSUP » Ce champ concerne uniquement, le cas échéant, les codes UCD inscrits sur la liste rétrocession, Le champ est à blanc lorsque l'UCD inscrit en rétrocession n'est pas concerné. Pour les UCD inscrits sur les listes TAA, ce champ est systématiquement à blanc. - Certaines spécialités pharmaceutiques délivrées dans le cadre de la rétrocession peuvent donner droit à un coût supplémentaire, à ajouter au prix TTC, dès lors que cette information est publiée au JO. - Ce coût supplémentaire est attribué lorsque la pharmacie procède à une reconstitution d'un médicament conforme aux dispositions du résumé des caractéristiques du produit (RCP) avant la délivrance de ce médicament à un patient non hospitalisé - Ce coût est variable d'une préparation à l'autre. Le coût total de ces préparations est la somme du prix de la spécialité concernée utilisée ainsi que des coûts induits par l'acte de préparation : <u>Exemples</u> * maintenance du local et de la zone de préparation (isolateur ou hotte à flux d'air laminaire): * dépenses de fonctionnement: - l'habillage du manipulateur: blouse à manches longues et poignets renforcés jetables, gants à usage unique stériles, charlottes, masques, sur chaussures - le consommable la zone de préparation : gants, agent stérilisant, containers à déchet, sacs poubelle radio stérilisés, systèmes de prélèvement par écouvillons et milieux de culture pour contrôles bactériologiques... - le matériel de reconstitution: aiguilles, prises d'air, sets de transfert, seringues, bouchons, compresses et champs opératoires stériles - les liquides de nettoyage et stérilisation * les dépenses de personnel: préparateurs, pharmacien, infirmière. La date de début du « coût supplémentaire », si celle-ci est renseignée, marque le début de la période où un coût supplémentaire peut être facturé pour le code UCD en question.</p> | 11/05/2005 |
| <p>Dans l'exemple, un coût supplémentaire peut être facturé pour le code UCD 9019840 à compter du 11/05/2005</p> | |

| 1- Description des champs du fichier "UCD_TOTAL" et "UCD_MAJ" | Exemple fictif |
|---|--|
| <p>Date de fin du "coût supplémentaire champ « DT_FCOUSUP » Il s'agit de la date de fin du "coût supplémentaire" publiée au JO. Pour les UCD inscrits en TAA, ce champ est systématiquement à blanc. La date de fin du « coût supplémentaire » met fin à la période où la spécialité pharmaceutique pouvait bénéficier d'un coût supplémentaire. Au lendemain de cette date de fin, la facturation de ce coût supplémentaire ne sera plus autorisée pour cette spécialité.</p> | <p><i>Non Renseigné blanc</i></p> |
| <p>Date d'application de la majoration Collectivité Territoriale d'Outre Mer champ « DT_APMAJO » Il s'agit de la date d'effet à laquelle s'ajoute un coefficient de majoration au prix publié au JO. Cette majoration s'applique aussi bien sur les spécialités inscrites sur la liste rétrocession que sur les listes en sus.</p> | <p><i>21/05/2005</i></p> |
| <p>Coefficient de Majoration de la Guadeloupe : champ « MAJO_971 » Ce champ identifie le coefficient de majoration appliqué à la Guadeloupe, sur le prix ou le tarif de référence</p> | <p><i>1.160</i></p> |
| <p>Coefficient de Majoration de la Martinique : champ « MAJO_972 » Ce champ identifie le coefficient de majoration appliqué à la Martinique, sur le prix ou le tarif de référence</p> | <p><i>1.160</i></p> |
| <p>Coefficient de Majoration de Guyane : champ « MAJO_973 » Ce champ identifie le coefficient de majoration appliqué à la Guyane, sur le prix ou le tarif de référence</p> | <p><i>1.160</i></p> |
| <p>Coefficient de Majoration de Réunion : champ « MAJO_974 » Ce champ identifie le coefficient de majoration appliqué à la Réunion, sur le prix ou le tarif de référence</p> | <p><i>1.160</i></p> |
| <p>Autorisation à être délivré par un établissement de santé privé : Cette autorisation est spécifique aux médicaments inscrits sur les listes TAA. Elle est identifiée par 2 champs : une date de début d'autorisation « établissements privés » : champ « DT_DLPRIVE » : date à laquelle le médicament de la liste TAA est autorisé à être délivré par un établissement de santé dit « privé » cf article de loi une date de fin d'autorisation « établissements privés » champ « DT_FLPRIVE » : date à laquelle le médicament n'est plus autorisé à être délivré par un établissement dit « privé » Pour les UCD inscrits sur la rétrocession, ce champ est à blanc.</p> | <p><i>blanc</i></p> |
| <p>Autorisation à être délivré par un établissement de santé public Cette autorisation est spécifique aux médicaments inscrits sur les listes TAA. Elle est identifiée par 2 champs : une date de début d'autorisation « établissements public »: champ « DT_DLPUBLI » : date à laquelle le médicament de la liste TAA est autorisé à être délivré par un établissement dit « public » cf article de loi une date de fin d'autorisation « établissements public » champ « DT_FLPUBLI » : date à laquelle le médicament n'est plus autorisé à être délivré par un établissement dit « public » Pour les UCD inscrits sur la liste rétrocession, ce champ est à blanc.</p> | <p><i>blanc</i></p> |
| <p>Libellé long de la spécialité (RCP) champs « NOM_LONG1 » Le libellé long (complet) est la dénomination exacte du RCP.</p> | <p><i>CISPLATYL 25 mg poudre et solvant pour solution pour perfusion</i></p> |
| <p>Etat : champ « ETAT » Ce champ indique si le code UCD est disponible (valeur "D"), non commercialisé (valeur "NC") ou supprimé du marché (valeur "S")</p> | <p><i>D</i></p> |

| 1- Description des champs du fichier "UCD_TOTAL" et "UCD_MAJ" | Exemple fictif |
|--|---|
| <p>Forme de la spécialité pharmaceutique : Cette zone est identifiée par 4 champs :« COD_FORME » : Code interne de la forme pharmaceutique« FORME » : Libelle de la forme pharmaceutique ; exemple : comprimé, gélule, crème « COD_CFORME » : Code interne du premier complément de forme pharmaceutique « CPMTFORME » : Concaténation des libellés de complément de forme pharmaceutique dans une limite de 60 caractères (avec suppression des blancs inutiles). Qualificatif(s) complémentaire(s) qui précise(nt) la forme ; exemple : blanc, sécable, pelliculé, à croquer, ne pas ouvrir,...</p> <p>Dose Journalière Usuelle (DDD) par voie d'administration champ Dose Journalière Usuelle (Definy Daily Dose) par voie d'administration est scindée en 3 champs : - dose (valeur numérique) : champ « dosage</p> <p>- unité de dose , champ « UNI_DOSAGE » - voie d'administration concernée, champ « VOIE_ADMIN »</p> <p>La classe ATC "Anatomical Therapeutical Chemical" est une classification internationale réalisée par l'OMS. Elle s'applique aux substances actives. Le Gie SIPS a réalisé un travail d'auteur en attribuant à la spécialité un seul code ATC en fonction de son indication. Ce code ATC 5^{ème} niveau est souvent complété par une Defined Daily Dose (DDD) ou dose usuelle journalière standardisée. Il s'agit d'une posologie de référence déterminée par des experts internationaux pour un adulte de 70 kg dans l'indication principale d'un principe actif. Si l'indication principale concerne l'enfant (ex hormone de croissance, les médicaments à base de fluor...), la DDD est alors celle de l'enfant. Certains codes ATC peuvent avoir plusieurs DDD, notamment en fonction de la voie d'administration.</p> <p>CODE_ATC (Anatomique, Thérapeutique, Chimique) champ « COD_ATC »« Code de la classe ATC. Le système de classification ATC (Anatomique, Thérapeutique, Chimique) est un système européen de classification des médicaments établi par le groupe de recherche sur l'utilisation des médicaments de l'OMS. Le système de classification ATC divise les médicaments en groupes différents selon leur site d'action et leurs propriétés thérapeutiques et chimiques. Les médicaments sont classés en groupes à 5 niveaux différents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le 1^{er} niveau, ou niveau principal, est le niveau anatomique (c'est à dire le corps humain) (1 lettre) • Le 2^{ème} niveau est le sous groupe désignant le principal usage thérapeutique (2 chiffres) • Le 3^{ème} niveau correspond à un sous groupe thérapeutique plus spécifique (1 lettre) • Le 4^{ème} niveau est le sous groupe chimique/thérapeutique (1 lettre) • Le 5^{ème} et dernier niveau est la substance chimique simple, c'est à dire le principe actif ou l'association de principe actif contenu dans le médicament (2 chiffres). <p>La traduction française est effectuée par le GIE_SIPS et publiée au BOMES (Bulletin Officiel du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité). Toutes les spécialités ne sont pas automatiquement codées ATC.</p> <p>CLASSE_ATC champ « CLASSE_ATC » Libellé de la classe ATC</p> <p>CODE_EPhMRA champ « COD_EPhMRA » Code de la classe EPhMRA (European Pharmaceutical Research Association). La classification EPhMRA est la classification utilisée par l'industrie pharmaceutique, dans les différents outils statistiques mis à sa disposition.</p> | <p>44 <i>Poudre</i></p> <p>387</p> <p><i>POUDRE ET SOLVANT POUR SOLUTION PR PERF</i></p> <p>25 <i>MG Orale</i></p> <p><i>D10AD02</i></p> <p><i>RETINOL</i></p> <p><i>D02A</i></p> |

| 1- Description des champs du fichier "UCD_TOTAL" et "UCD_MAJ" | Exemple fictif |
|--|---|
| <p>Elle comporte 4 niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le 1^{er} niveau est anatomique (1 lettre) • Le 2^{ème} niveau correspond à des regroupements de médicaments en fonction de leur action pharmacologique (2 chiffres) • Les niveaux suivants correspondent à des subdivisions plus fines, d'ordre soit pharmacologique, soit clinique. <p>Dans le fichier des médicaments, la valeur X indique une classe non renseignée.</p> <p>CLASSE_ EPhMRA champ « CLA_EPHMRA » Libellé de la classe EPhMRA</p> <p>Prescription restreinte Cette information est renseignée par une "croix" si le code UCD est prescrit par un professionnel de santé spécialisé et autorisé à délivrer ce médicament et si cette prescription est réalisée dans un contexte spécifique à l'établissement de santé. Il indique que la présentation possède le statut " -PRESCR RESTREINTE/CSP R.5121-77 à -96</p> <p>Cette information est scindée en 5 champs :</p> <p>RH : Réserve hospitalière RESERVE HOSPITALIERE/CSP R.5121-82 à -83 PH : Prescription Hospitalière PRESCR HOSPITALIERE/CSP R.5121-84 à -86 PIH : Prescription Initiale Hospitalière PRESCR INITIALE HOSP/CSP R.5121-87 à -89 PS : Prescription par un Spécialiste PRESCR SPECIALISTES/CSP R.5121-90 à -92 SP : Surveillance Particulière SURVEILLANCE PARTICUL/CSP R.5121-93 à -95</p> | <p><i>EMOLLIENT, PROTECTEUR</i></p> <p><i>N N N N N</i></p> |

| 2- Description des champs du fichier "UCD_HISTO_PRIX.dbf" | Exemple Fictif | Exemple Fictif |
|---|--|--|
| | 1 ^{er} ligne du code UCD : <u>Historique en vigueur</u> | 2 nd ligne du code UCD <u>Historique précédent</u> |
| <p>UCD : champ « code_UCD » La codification retenue pour ces médicaments est le code Unité Commune de Dispensation (UCD), établi par le Club Inter-Pharmaceutique au moment de l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM). Ce code UCD correspond à l'unité du conditionnement contrairement aux médicaments remboursables délivrés en officine de ville, qui ont un code CIP, correspondant à la présentation du médicament. Une ou plusieurs présentation(s) d'un médicament (soit plusieurs codes CIP) peuvent être rattachées à un seul code UCD. L'inverse est impossible. Le code UCD, publié au Journal Officiel (JO), est un numéro à 7 chiffres commençant par 9.</p> <p>NB : les médicaments présents dans le fichier sont des codes UCD remboursables ou ayant été remboursables il y a moins de 3 ans.</p> <p>Liste : Rétrocession / TAA MCO / TAA SSR : champ « R/M/S » Ce champ permet d'identifier si le médicament est inscrit sur la liste des médicaments rétrocédables (valeur renseignée à R) et/ou sur la liste des médicaments facturables en sus du forfait de séjour en MCO (valeur renseignée à M) et/ou sur la liste des médicaments facturables en sus du forfait de séjour en SSR (valeur renseignée à S), conformément aux publications du Journal officiel. Si le code UCD est inscrit sur les 3 listes, ce dernier est présent 3 fois dans ce fichier : un enregistrement renseigné avec la valeur "R" qui identifie son inscription sur la liste rétrocession, un autre enregistrement renseigné avec la valeur "M" qui identifie son inscription sur la liste TAA MCO et un autre enregistrement renseigné avec la valeur "S" qui identifie son inscription sur la liste TAA SSR.</p> <p>Désignation champ « DESIGN » Il s'agit de la désignation du code UCD publiée au Journal Officiel.</p> <p>Conditionnement champ « CONDIT » Il s'agit du conditionnement du code UCD publié au Journal Officiel.</p> <p>Date d'application du prix ou du top sur facture champ « DT_APPLI » Date d'application du prix ou du "top sur facture"</p> <p>Prix HT champ « PRIX_HT » Prix fabricant hors taxe exprimé en centimes d'euros, publié au J.O.</p> <p>Prix TTC (hors marge) champ « PRIX_TTC » Prix public TTC exprimé en centimes d'euros. Ce Prix TTC est le prix Prix HT majoré de la TVA de 2.1%</p> | <p>9010750</p> <p>T</p> <p>BICNU 100 mg</p> <p>lyophilisat et solution pour préparation injectable IV</p> <p>17/06/2006</p> <p>36,563 euros</p> <p>40,56 euros</p> | <p>9010750</p> <p>T</p> <p>BICNU 100 mg</p> <p>lyophilisat et solution pour préparation injectable IV</p> <p>11/05/2005</p> <p>28,530 euros</p> <p>29,13 euros</p> |

| 2- Description des champs du fichier "UCD_HISTO_PRIX.dbf" | Exemple Fictif | Exemple Fictif |
|--|--|---|
| | 1 ^{er} ligne du code UCD : <u>Historique en vigueur</u> | 2 nd ligne du code UCD <u>Historique précédent</u> |
| <p>"top sur facture" champ « T_FACTURE »</p> <p>Ce champ est renseigné uniquement pour les codes UCD inscrits sur la liste Rétrocession, disposant d'un accès précoce. Cela signifie que les prix HT et Prix TTC du code UCD concerné sont libres et non publiés au JO.</p> <p>Si la valeur du "top sur facture" pour un code UCD est à "O" (pour oui) alors le Prix HT et le Prix TTC ne sont pas renseignés pour ce code. Le paiement est au prix facturé par l'établissement.</p> <p>Si la valeur du "top sur facture" pour un code UCD est à "N" (pour non) alors le Prix HT et le Prix TTC sont renseignés pour ce code. Le paiement sera effectué sur le prix renseigné dans ce fichier.</p> <p>Pour les UCD inscrits sur la liste TAA, ce champ est à blanc.</p> <p>Date Source modifiant le code UCD : champ « DT_SOURCE »</p> <p>Il s'agit de la date de publication du J.O ou la date de la CNAM, modifiant les données relatives au code UCD (prix, taux, désignation, conditionnement, laboratoire) qu'il soit inscrit sur la liste rétrocession et/ou sur la liste TAA.</p> | <p>N</p> <p>16/06/2006</p> | <p>N</p> <p>10/05/2005</p> |

| 3- Description des champs du fichier "RETRO_HISTO_TAUX" | Exemple Fictif | Exemple Fictif |
|--|---|--|
| | 1 ^{er} ligne du code UCD : <u>Historique en vigueur</u> | 2 nd ligne du code UCD <u>Historique précédent</u> |
| <p>Rappel : Ce fichier ne concerne que les codes UCD inscrits sur la liste Rétrocession <i>Rappel : le taux de remboursement des codes UCD inscrits sur la liste TAA suit le taux de l'hospitalisation (80% ou 100%).</i></p> <p>UCD La codification retenue pour ces médicaments est le code Unité Commune de Dispensation (UCD), établi par le Club Inter-Pharmaceutique au moment de l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM). Ce code UCD correspond à l'unité du conditionnement contrairement aux médicaments remboursables délivrés en officine de ville, qui ont un code CIP, correspondant à la présentation du médicament. Une ou plusieurs présentation(s) d'un médicament (soit plusieurs codes CIP) peuvent être rattachées à un seul code UCD. L'inverse est impossible. Le code UCD, publié au Journal Officiel (JO), est un numéro à 7 chiffres commençant par 9.</p> <p>NB : les médicaments présents dans le fichier sont des codes UCD remboursables ou ayant été remboursables il y a moins de 3 ans.</p> <p>Désignation champ « DESIGN » Il s'agit de la désignation du code UCD publiée au Journal Officiel.</p> <p>Conditionnement champ « CONDIT » Il s'agit du conditionnement du code UCD publié au Journal Officiel.</p> <p>Date d'application du taux de remboursement Il s'agit de la date d'application du Taux de remboursement des codes UCD inscrits sur la liste rétrocession. Pour les UCD inscrits sur la liste TAA, ce champ est à blanc.</p> <p>Taux de Remboursement champ « Taux » Il s'agit du Taux de remboursement du code UCD de la liste rétrocession. Ce champ est renseigné uniquement pour les codes UCD inscrits sur la liste rétrocession Pour les UCD inscrits sur la TAA, ce champ est donc à blanc.</p> <p>Date Source modifiant le code UCD : champ « DT_SOURCE » Il s'agit de la date de publication du J.O ou la date de la CNAM, modifiant les données relatives au code UCD (prix, taux, désignation, conditionnement, laboratoire) qu'il soit inscrit sur la liste rétrocession ou sur la liste TAA.</p> | <p>9019840</p> <p>CISPLATYL 25 mg</p> <p>poudre et solvant pour solution pour perfusion</p> <p>08/07/2006</p> <p>65</p> <p>07/07/2006</p> | <p>9019840</p> <p>CISPLATYL 25 mg</p> <p>poudre et solvant pour solution pour perfusion</p> <p>11/05/2005</p> <p>100</p> <p>10/05/2005</p> |

| 4- Description des champs du fichier " RETRO_HISTO_COUT_SUPP.dbf" | Exemple Fictif | Exemple Fictif |
|---|--|--|
| | 1 ^{er} ligne du code UCD : Historique en vigueur | 2 nd ligne du code UCD Historique précédent |
| <p>Rappel : Ce fichier ne concerne que les codes UCD inscrits sur la liste Rétrocession</p> <p>UCD La codification retenue pour ces médicaments est le code Unité Commune de Dispensation (UCD), établi par le Club Inter-Pharmaceutique au moment de l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM). Ce code UCD correspond à l'unité du conditionnement contrairement aux médicaments remboursables délivrés en officine de ville, qui ont un code CIP, correspondant à la présentation du médicament. Une ou plusieurs présentation(s) d'un médicament (soit plusieurs codes CIP) peuvent être rattachées à un seul code UCD. L'inverse est impossible. Le code UCD, publié au Journal Officiel (JO), est un numéro à 7 chiffres commençant par 9.</p> <p>NB : les médicaments présents dans le fichier sont des codes UCD remboursables ou ayant été remboursables il y a moins de 3 ans.</p> <p>Désignation champ « DESIGN » Il s'agit de la désignation du code UCD publiée au Journal Officiel.</p> <p>Conditionnement champ « CONDIT » Il s'agit du conditionnement du code UCD publié au Journal Officiel.</p> <p>Date de début du "coût supplémentaire » champ « DT_DCOUSUP »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certaines spécialités pharmaceutiques délivrées dans le cadre de la rétrocession peuvent donner droit à un coût supplémentaire, à ajouter au prix TTC, dès lors que cette information est publiée au JO. - Ce coût supplémentaire est attribué lorsque la pharmacie procède à une reconstitution d'un médicament conforme aux dispositions du résumé des caractéristiques du produit (RCP) avant la délivrance de ce médicament à un patient non hospitalisé - Ce coût est variable d'une préparation à l'autre. Le coût total de ces préparations est la somme du prix de la spécialité concernée utilisée ainsi que des coûts induits par l'acte de préparation : <p><u>Exemples</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * maintenance du local et de la zone de préparation (isolateur ou hotte à flux d'air laminaire): * dépenses de fonctionnement: <ul style="list-style-type: none"> - l'habillage du manipulateur: blouse à manches longues et poignets renforcés jetables, gants à usage unique stériles, charlottes, masques, sur chaussures - le consommable la zone de préparation : gants, agent stérilisant, containers à déchet, sacs poubelle radio stérilisés, systèmes de | <p>9019840</p> <p>CISPLATYL 25 mg</p> <p>poudre et solvant pour solution pour perfusion</p> <p>blanc</p> | <p>9019840</p> <p>CISPLATYL 25 mg</p> <p>poudre et solvant pour solution pour perfusion</p> <p>11/05/2005 (JO d'inscription)</p> |

| 4- Description des champs du fichier "RETRO_HISTO_COUT_SUPP.dbf" | Exemple Fictif | Exemple Fictif |
|--|-----------------------|-----------------------|
| <p>prélèvement par écouvillons et milieux de culture pour contrôles bactériologiques.....</p> <ul style="list-style-type: none"> - le matériel de reconstitution: aiguilles, prises d'air, sets de transfert, seringues, bouchons luer, compresses et champs opératoires stériles - les liquides de nettoyage,et stérilisation * les dépenses de personnel: préparateurs, pharmacien, infirmière. <p>La date de début du « coût supplémentaire », si celle-ci est renseignée, marque le début de la période où il peut être facturé un coût supplémentaire pour le code UCD en question.</p> <p>Date de fin du "coût supplémentaire" champ « DT_FCOUSUP »</p> <p>Il s'agit de la date de fin du "coût supplémentaire" publiée au JO. La date de fin du « coût supplémentaire » met fin à la période où la spécialité pharmaceutique pouvait bénéficier d'un coût supplémentaire. Au lendemain de cette date de fin, la facturation de ce coût supplémentaire ne sera plus autorisée pour cette spécialité.</p> | 22/04/2008 | <i>blanc</i> |